



## Après 16 mois de mariage ma conjointe française demande le divorce

Par **freeka**, le **10/02/2012** à **21:14**

Bonjour, Je suis rentré en France avec un visa étudiant master 1 en 24 octobre 2009 et 02 octobre 2010 je me suis marié avec une conjointe française et j'ai pas d'enfant et ni avec elle et en sachant que elle a des enfant avec plusieurs ex et que elle a pas la garde et en plus de ça elle avait des dettes a la caf plus de 6 milles euros . après le mariage je commencer a travailler en CDI a temps partiel pour tenir financièrement jusqu'à la fin du moi j'ai bosser pendant un ans et la j'ai déposer pour un congés sans solde parce que je suis en formation pour obtenir un CQP d'agent de prévention et de sécurité apres je reprendrai mon CDI d'avant . et a ces derniers temps ma femme elle devient de plus en plus nerveuse sur des trucs bidon elle m'insulte et insulte ma famille et me traite de tous les noms et a chaque fois elle me dit qu'elle vas divorcer et elle vas contacter son avocate moi j'ose pas lui répondre et je lui dit que c'est une mauvaise décision et que elle juste énervé , moi je la comprend avec tous son passer compliquer et ces ex qui ont abusés d'elle je la comprend et j'essaye de la calmer mais la je pense que j'en peut plus ...j'ai tous fait pour elle pour ces enfants ,j'ai arrêter mes études parce que j'avais pas de sous pour payé mes inscription .....et depuis le jours ou je les connu ces ex-qui mon menacer et agresse physiquement et moralement je voulais l'aider pour qu'elle récupéré ces enfants je travailler pour subvenir a tous et partir voir sa famille dès que elle le demande mais la elle me dit que elle veut plus de moi a la maison et que je me suis marier avec elle pour obtenir les papiers en sachant que j'avais mon titre de séjours étudiant avant de la connaitre et de plus en plus elle m'insulte .....je me suis dit je la laisse demander son divorce :rn-/est-ce que si je divorce maintenant ma carte de séjours de 10 ans elle me sera retire en sachant que ça fait 1 mois que j'ai eu ma carte de séjours de 10 ans "vie privée et familiale"et que ca fait 16 moi de vie communern-/est est ce que on peut faire une separation du corps son divorce ----moi mon but de ne pas lui fair du mal en divorcant ou demander quoi que se soit et elle pareil a l'amiable quoi.rn-/et si on se séparent sans que le divorce soit prononcé

est ce que chacun de nous auras ces aides sociales séparément ou les aides seront communes. je ne veux pas que elle se retrouve sans argent .....  
merci de votre compréhension et j'attends plus d'info  
Bonjour,